



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

La commune de Mégevette, réalise des travaux, subventionnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

1. Travaux sylvicoles, parcelles C-E-G-Z d'un montant de 4 750,00 € HT. Subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 320,00 €, correspondant à un taux de 30 % appliqué sur une dépense subventionnable retenue de 4 554,00 € HT (arrêté du 2 juin 2016/dossier n°15 021567 01-74174).
2. Travaux d'accessibilité au sein de l'auberge communale. Subvention d'investissement d'un montant maximal de 11 128 € correspondant à un taux de 40 % appliqué sur une dépense éligible retenue de 27 820 € HT (arrêté du 29 juin 2017/dossier n°311-PUBLIC).
3. Travaux sylvicoles, parcelles D-G-N d'un montant de 7 011,92 € HT. Subvention forfaitaire d'investissement d'un montant de 2 103,00 € (arrêté du 15 janvier 2018/dossier n°17 010297 01 – 46573).